

COMMISSION PARITAIRE**PROCÈS-VERBAL****de la séance du 25 février 2013****Présents :**

Taynja ABDEL BAGHY, Diana EL SAÏD FOUDA, Grégoire ETRILLARD, Pierre FRANÇOIS, Billie GOLDSTEIN, Augustin HARB, Frédéric LANGLOIS, Agathe LE BERDER (suppléante de Jan-Moritz MATTKE), Laure MARCUS, Daniel MUGERIN, Frédéric PUIGSERVER, Pilar CALVO ALVAREZ, Redwan REZZAK-MULERO (suppléant de Anaïs DE SAINT-MARTIN), Nicolas ROBIN, Robert SKIPPON, Vincent TERRASSE.

Assistaient à la séance :

Francis VÉRILLAUD	Directeur adjoint de Sciences Po
Françoise MELONIO	Doyenne du Collège universitaire
Nicolas PEJOUT	Directeur de la vie universitaire
Jérémy WEYNANDS	Chargé de mission à la direction générale
Félicité GASPARETTO	Responsable de Sciences Po Avenir
Bérandère GAVAUDO	Coordinatrice de la vie associative et syndicale
Julien PALOMO	Responsable de la vie étudiante

*

* *

- | | | |
|-------|--|------|
| I. | Élection des présidents enseignant et étudiant. | p. 3 |
| II. | Élections des représentants enseignant et étudiant à la Commission de la vie étudiante et proposition de calendrier. | p.10 |
| III. | Présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2011. | p.13 |
| IV. | Bilan de Sciences Po Avenir. | p.15 |
| V. | Proposition de calendrier de groupes de travail. | p.17 |
| VI. | Organisation des élections au Conseil d'administration du Bureau des élèves. | p.19 |
| VII. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 10 décembre 2012. | p.20 |
| VIII. | Échange d'informations sur des questions diverses. | p.21 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 25 février 2013.

Nicolas PEJOUT ouvre la séance à 18 h 13. Avant d'ouvrir la réunion, il propose de procéder à un tour de table pour que chacun se présente. Il indique qu'il est le directeur de la vie universitaire.

Frédérique LANGLOIS est en deuxième année au Collège universitaire et représente le MET. Elle siégeait déjà à la Commission paritaire au début de l'année 2012-2013.

Augustin HARB est élu UNEF. Il est élu pour la première fois au sein de la Commission paritaire.

Billie GOLDSTEIN est étudiante en première année et élue UNEF. Elle est élue pour la première fois au sein de la Commission paritaire.

Diana EL SAÏD FOUDA est en deuxième année et élue UNEF. Elle est élue pour la première fois au sein de la Commission paritaire.

Taynja ABDEL BAGHY est étudiante de quatrième année au sein du master *International Development* de la PSIA. Elle vient du campus de Menton et a été élue UNEF au cours de l'année 2010-2011.

Agathe LE BERDER est étudiante en master 1 Affaires publiques, après avoir suivi les enseignements du collège universitaire à Paris. Elle a été élue UNEF au cours du deuxième semestre de sa deuxième année. Elle assure la suppléance de Jan-Moritz MATTKE.

Redwan REZZAK-MULERO est étudiant en deuxième année du cursus Philosophie et sciences sociales à Paris IV. Il est élu suppléant d'Anaïs de SAINT-MARTIN. Il est élu pour la première fois au sein de la Commission paritaire.

Frédéric PUIGSERVER est enseignant en droit public dans le master Affaires publiques. Il était président de la Commission paritaire au cours du précédent mandat.

Pilar CALVO-ALVAREZ est enseignante d'espagnol, élue pour la seconde fois au sein de la Commission paritaire. Elle travaille également au sein du département d'économie de Sciences Po.

Robert SKIPPON est enseignant d'anglais au sein du département de langues. Il est élu pour la seconde fois au sein de la Commission paritaire.

Daniel MUGERIN est un ancien élève de Sciences Po et a été membre étudiant de la Commission paritaire en 1995 et 1996. Il a été membre enseignant pour la première fois en 2010 et a été réélu pour un mandat de 3 ans. Il a également été élu membre du Conseil de direction. Il enseigne le droit constitutionnel et les institutions politiques sur le campus de Paris pour les élèves de première année. Il fait partie des jurys d'admission des candidats CEP.

Pierre FRANÇOIS est directeur de recherche au CNRS. Il enseigne la sociologie à tous les niveaux, de la première année au niveau doctoral. Il est responsable de la coordination des enseignements de sociologie en premier cycle. Il est élu pour la première fois au sein de la Commission paritaire.

Vincent TERRASSE est élu pour la première fois au sein de la Commission paritaire. Il enseigne au sein de l'école de la communication, dans les masters 4 et 5.

Grégoire ÉTRILLARD est avocat et il enseigne le droit des sociétés en master 1 Droit et économie. Il donne également des cours de préparation aux élèves du master Finances. Il est élu pour la première fois

au sein de la Commission paritaire, ce dont il se dit très heureux, même s'il déplore qu'étudiants et enseignants soient assis de telle façon qu'ils s'opposent.

Laure MARCUS est élue pour la première fois au sein de la Commission paritaire. Elle enseigne en première année du Collège universitaire, dans le programme Europe/Afrique.

Françoise MÉLONIO est la doyenne du Collège universitaire. Elle n'est pas élue à la Commission paritaire, mais elle y siège souvent. Elle excuse l'absence de Jean GAEREMYNCK qui ne pourra pas se libérer aujourd'hui en raison d'un agenda chargé.

Félicité GASPARETTO est responsable de Sciences Po Avenir.

Jérémy WEYNANDS est chargé de mission auprès de Jean GAEREMYNCK à la direction générale.

Julien PALOMO est responsable des relations avec les associations et les syndicats étudiants à la direction de la vie universitaire.

Francis VÉRILLAUD est directeur adjoint de Sciences Po, en charge du développement international et des échanges.

Bérangère GAVAUDO travaille au sein de la direction de la vie universitaire.

Nicolas PEJOUT félicite tous les nouveaux élus.

I. ÉLECTION DES PRÉSIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT.

a) Exposé

Nicolas PEJOUT propose de commencer par l'élection du président enseignant, puis de poursuivre avec l'élection du président étudiant. Il rappelle que la Commission paritaire dispose d'une double présidence, enseignante et étudiante, exercée de façon alternée : cette réunion sera animée par la présidence enseignante, la prochaine le sera par la présidence étudiante. À noter que l'ensemble des élus vote à bulletins secrets pour ces deux élections, sans distinction de collège.

b) Élection du président enseignant

Nicolas PEJOUT s'enquiert des candidatures : il relève celles de Daniel MUGERIN et de Frédéric PUIGSERVER. Il indique qu'il laisse quelques minutes à chaque candidat pour présenter son programme.

Daniel MUGERIN présente sa profession de foi.

Chers collègues, je sollicite en effet vos voix afin d'être élu président enseignant de la Commission paritaire à laquelle je viens d'être réélu au titre du collège numéro 3 des enseignants et à laquelle je siège depuis 2010 – comme je l'ai rappelé tout à l'heure en présentation –, année de ma première élection comme représentant enseignant.

J'ai toujours voulu, à Sciences Po, participer concrètement et m'engager dans la vie étudiante. Cet engagement, je ne l'ai pas seulement démontré comme représentant enseignant élu en CP, mais aussi déjà lorsque j'étais étudiant, à l'époque, en section Service public. Comme je vous l'ai dit, j'ai siégé pendant un an, entre 1995 et 1996.

Je veux dire que le choix de la présidence enseignante est venu subrepticement depuis l'époque où j'y ai été élu la première fois puisque nous sommes allés, d'année en année, dans le sens de la désignation d'un

candidat unique. Je souhaite cette année appeler votre attention, à toutes et à tous, sur les circonstances nouvelles qui se sont fait jour depuis le renouvellement des conseils, lors des élections de février 2013. Je fais cette remarque pour faire à la fois un constat et ensuite des propositions.

Sur le constat que je vous propose de partager avec moi, tout d'abord je trouve que pas mal de Commissions paritaires ont tendance à être répétitives et à ne pas être suffisamment relayées, généralement vers toute la communauté de Sciences Po et en particulier vers le Conseil de direction. Il est de bon ton de considérer que la Commission paritaire serait un conseil de rang inférieur à celui du Conseil de direction. Je ne suis pas du tout de cet avis. Je viens de dire que je perçois que le travail de la Commission paritaire a tendance à devenir répétitif, mais il est très riche. Lorsque l'on siège en Commission paritaire, nous sommes au contact avec la vitalité de la vie associative et, comme membre enseignant de la Commission de la vie étudiante (CVE), j'ai directement participé à l'octroi des fonds sollicités par les associations qui m'ont approché au soutien de leur projet. À ce sujet, je vous précise que je n'ai pas l'intention de représenter ma candidature pour être représentant enseignant en CVE, ceci comme je l'ai exposé lors de la dernière CVE, c'est-à-dire lundi dernier, afin de ne pas monopoliser les mandats. Bien entendu et en revanche, si vous m'élevez président enseignant de la Commission paritaire, j'y siégerai et je tiens à redire que, si tel n'était pas le cas, je voterais pour la désignation de l'un ou de l'une de mes collègues à cette fonction.

Cependant, ces remarques étant faites, je pense que nous devons faire en sorte qu'à travers la Commission paritaire, la participation aux élections étudiantes continue de progresser, que la vitalité et la vie associative à Sciences Po sur tous les campus – et non pas uniquement sur le campus de Paris – soient le moyen de renforcer les compétences de la Commission paritaire et de susciter toujours plus la créativité et l'imagination de nos étudiantes et étudiants.

Toujours sur le constat, j'observe que malgré la vitalité de nos débats, le travail de la Commission paritaire reste très souvent méconnu. Nous devons être conscients de cette réalité et y remédier. J'ai remarqué que les travaux en Commission paritaire, de même que les dossiers étudiés en Commission de la vie étudiante, sont presque exclusivement le fruit d'étudiantes et d'étudiants du campus de Paris. De plus, en écho à ce que j'ai remarqué à l'instant sur ce qui est perçu comme une position prétendument subalterne de la CP par rapport au CD, je fais le constat que la Commission paritaire, alors qu'elle est – je cite ici les dispositions de l'article 6 des statuts – « une instance de concertation à compétence consultative générale pour tous les problèmes pédagogiques », elle apparaît presque toujours comme une chambre d'enregistrement des réformes pédagogiques, beaucoup plus souvent que comme une chambre de conception et d'initiative des propositions.

Si je sollicite vos voix pour m'élire comme président enseignant, je le fais – et je tiens à le dire en toute humilité, sachant que je ne prétends pas tout savoir des positions des uns, des unes et des autres et que je n'entends pas poser quelques idées préconçues à cette fonction depuis ce poste –, mais en vous exposant aussi ce que j'entends mettre en œuvre comme méthode et proposer comme nouvelle méthode.

Sur mes propositions, premièrement, étant élu à la fois au Conseil de direction et en Commission paritaire, je m'engage à ce que les positions de la Commission paritaire soient concrètement relayées en Conseil de direction, chaque fois que la CP émettra un avis. Pour aller plus loin encore sur cette proposition, je ne manquerai pas de faire appliquer concrètement et effectivement les dispositions de l'article 5, paragraphe 2 des statuts qui prévoient que peut être inscrite à l'ordre du jour du Conseil de direction toute question de la compétence de celui-ci à la demande de la majorité des membres de la Commission paritaire.

Deuxièmement, étant élu en CD et en CP, j'ai pu directement, ce matin par exemple, porter à la connaissance des membres du Conseil de direction l'importance de créer un groupe de travail qui soit consacré au suivi pédagogique des étudiantes et des étudiants entrés à l'IEP par la procédure des conventions d'éducation prioritaire. Étant enseignant au contact des plus jeunes et, j'ai envie de dire, parfois plus vulnérables étudiantes et étudiants, je relaie et je relaierais systématiquement et avec véhémence de telles demandes. Je considère qu'il est urgent de rendre le plus concret possible les capacités qu'offre, en terme de proposition et d'innovation pédagogique, la Commission paritaire. Je suis

persuadé d'avoir beaucoup d'autres occasions de faire concrètement le lien entre nos travaux et ceux du Conseil de direction.

Troisièmement, je souhaite rappeler que j'ai été à l'origine, lors de la séance de notre Commission paritaire en date du 12 avril 2012 sur le campus de Reims, d'une proposition de répartir les membres de la Commission paritaire dans tous les campus de province lors des réunions de prérentrée qui sont organisées dans le courant du mois d'août et de septembre et avant le début des cours. Alors que cette proposition avait recueilli un soutien unanime et spontané à Reims en avril dernier, il convient de constater que la présidence sortante n'a pas jugé opportun de la concrétiser. Et c'est en séance, le 17 septembre 2012, que j'ai rappelé ce point et observé que nous n'avions pas été convoqué les uns et les autres et répartis sur les campus de province. Nous avons constaté que, finalement, cette proposition consensuelle n'avait pas trouvé de suite concrète, et je déplore qu'il faille attendre, dans le meilleur des cas, août 2013 pour que les membres de la Commission paritaire puissent aller directement à la rencontre des étudiantes et des étudiants en province. Je déplore cela tant il est apparu lors de nos échanges très riches avec les étudiantes et les étudiants du campus de Reims qu'ils et elles découvraient brutalement, même avec bonheur, mais tout à coup, notre existence. J'ai observé avec vous qu'ils ont été très enthousiasmés et intéressés par les possibilités que leur ouvrait la Commission paritaire. Je suis certain qu'ils ont été très déçus, finalement, de ne pas voir concrétisés les engagements que nous avions pris devant eux dans le courant du mois d'août 2012.

Quatrièmement, je souhaite que les étudiantes et les étudiants aient statutairement la possibilité de saisir la Commission paritaire au travers de ses représentants élus et que cette possibilité soit, le plus tôt possible, inscrite de façon expresse dans les statuts, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Nous savons bien, toutes et tous ici, qu'une fois installée, dans les semaines à venir, si ce n'est dans les jours à venir, une fois installée la nouvelle direction, toute la communauté de Sciences Po va entrer dans un très riche, très vif et très décisif débat qui aura pour finalité de définir les nouveaux statuts de l'IEP dont la question de la gouvernance de Sciences Po à laquelle, selon moi, doivent être absolument associées la communauté des enseignants et la communauté des étudiants, à titre paritaire et de la façon la plus démocratique possible.

Cinquièmement, je proposerai, si vous m'élisez, que la Commission paritaire valide un vademecum sur la politique de la Commission de la vie étudiante en matière d'octroi de fonds qui ne se limite pas, comme on le fait actuellement, à la simple indication du seuil de compétence de la Commission de la vie étudiante, c'est-à-dire à l'octroi de sommes supérieures ou égales à 600 €, mais en plus je proposerai que la CVE ne se défausse pas, comme c'est le cas actuellement, sur la DVU en ce qui concerne la rédaction ou la communication des motifs qui la conduisent, le cas échéant, à ne pas octroyer la totalité des sommes qui sont sollicitées par les associations qui s'adressent à elle. Je considère que le travail de motivation – j'ai bien souligné ce matin en Conseil de direction l'importance de motiver les décisions de refus en termes de droits administratifs –, le travail de motivation doit être fait en commun par les élus CVE et les membres de la DVU et pas uniquement par la DVU, une fois que la CVE est à jour.

Sixièmement, je souhaite que la Commission paritaire continue des débats vifs qu'elle suscite et qu'elle abrite et que nous avons conduit en particulier en novembre dernier sur la question de la reconnaissance et du repêchage d'associations qui n'atteignent pas le seuil fixé, c'est-à-dire 120 signatures différentes, pour être reconnues à Sciences Po de façon officielle. Je souhaite que nous adoptions définitivement, pour ne plus brouiller le message et que les choses soient faites en toute transparence, que nous définissions des règles plus claires et transparentes sur le repêchage des associations étudiantes qui n'atteindraient pas ce seuil que je viens de mentionner.

Enfin, je proposerai une méthode de travail qui garantisse que la Commission paritaire puisse, plus en amont et plus tôt qu'actuellement – et je crois que ce constat est partagé par le plus grand nombre –, prendre part à la définition des besoins et à la mise en œuvre des réformes pédagogiques. Pêle-mêle, il y a beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne la rédaction ou la re-rédaction et la réforme des chartes pédagogiques, réforme du règlement de la scolarité, l'amélioration continue des dispositifs d'admission avec, selon moi, la nécessité de poursuivre de façon certaine et ne pas laisser penser que, par exemple, les difficultés budgétaires ou les arbitrages qui vont être bientôt faits, se fassent au détriment de l'extension des centres d'admission en province et aussi en outremer. La possibilité également de remplacer notre

façon de faire pour les étudiants qui ne valideraient pas telle ou telle unité pédagogique, c'est-à-dire pouvoir repasser l'examen sous la forme d'examen de rattrapage le plus tôt possible avant le départ en vacances ou en stage au lieu d'être contraints de repasser par le suivi intégral dudit semestre ou de ladite matière problématique. Enfin, veiller à ce que nous définissions des règles – et c'est le rôle de la Commission paritaire qui peut prendre cette initiative et obliger le Conseil de direction à statuer ensuite de façon réglementaire – et travailler sur la question de la capitalisation des acquis.

Telles sont les premières pistes que je vous propose à la réflexion et qui sous-tendent les motifs de ma candidature, étant bien entendu que je souhaite avoir été entendu sur le caractère tout à fait exceptionnel de la nouvelle situation qui prévaut désormais à l'Institut, et en considération du fait que je ne manquerai pas de faire avec vous le bilan de mon action, si je suis élu par vous aujourd'hui, l'an prochain, en février 2014.

Frédéric PUIGSERVER présente sa profession de foi.

Vous ne trouverez dans mes propos aucune véhémence à l'égard de quiconque. Vous trouverez plutôt dans l'esprit de la candidature que je veux défendre celui qui m'a animé lors de mon précédent mandat – et qui est une candidature animée, encore une fois, non pas par la véhémence, mais par la concorde – l'esprit d'intérêt général de la communauté éducative à Sciences Po, que ce soit les étudiants ou que ce soit les enseignants. Voilà, c'est un état d'esprit. Je n'ai pas à en dire tellement plus, ni à faire aucun catalogue d'aucune mesure ou piste de réflexion. Nous avons beaucoup travaillé lors des précédents mandats de la Commission paritaire. Nous avons beaucoup travaillé sous les deux chefs de compétence de la Commission paritaire. D'abord, les questions qui ont été évoquées sur le positionnement de l'institution : c'est vrai que l'on doit encore améliorer notre visibilité et notre articulation, l'articulation de nos interventions avec celles des autres conseils. C'est un chantier important sur lequel nous devons être moteur.

Mais le cœur de notre mission, c'est celui que nous confient les statuts : c'est la régulation de la vie étudiante, c'est l'organisation de la vie étudiante, des associations permanentes, des moyens que nous leur reconnaissons, de la bonne organisation de toutes les échéances qui reviennent au cours de l'année – élections, attribution de subvention, etc. –, toutes ces activités qui sont des activités importantes sur lesquelles nous sommes compétents. Si nous exerçons mal cette compétence, personne d'autre que nous ne pourra l'exercer. C'est le cœur de notre mission. Ce n'est pas une mission de marchepied, de faire-valoir, de je ne sais quoi : c'est un rôle concret, c'est un rôle utile, c'est un rôle que nous devons exercer, encore une fois, avec un esprit d'intérêt général de l'institution, de ses membres, des élèves.

Voilà l'état d'esprit dans lequel je présente ma candidature à vos suffrages.

c) Dépouillement et vote

Nicolas PEJOUT fait distribuer les bulletins de vote et invite les élus à inscrire le nom du candidat qu'ils choisissent. Il rappelle qu'il s'agit d'un scrutin majoritaire à deux tours : pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et la majorité relative au second tour. Il appelle ensuite le doyen et le benjamin de l'assemblée pour procéder au dépouillement : se présentent Robert SKIPPON et Augustin HARB. Ils comptent d'abord les bulletins qui doivent être au nombre de 16.

Robert SKIPPON et Augustin HARB donnent lecture des noms inscrits sur les bulletins.

Nicolas PEJOUT annonce que Daniel MUGERIN obtient 6 votes et Frédéric PUIGSERVER 10 votes.

Frédéric PUIGSERVER est donc élu président enseignant de la Commission paritaire au premier tour.

Nicolas PEJOUT invite Frédéric PUIGSERVER à reprendre la présidence de la réunion.

Frédéric PUIGSERVER remercie les élus pour leur confiance renouvelée. Avant de procéder à l'élection du président étudiant, il souhaite revenir sur la délibération sur laquelle s'est achevée la précédente séance de la Commission paritaire, en décembre 2012. Il s'agissait d'une motion demandant à la direction de Sciences Po de tenir la Commission paritaire régulièrement informée de la procédure de désignation du nouveau directeur. En application de cette évolution, il souhaite qu'un point d'information soit fait sur cette question, une fois que le président étudiant sera élu. Selon lui, cette résolution devrait être appliquée chaque fois que nécessaire, pour toutes les étapes ultérieures de la procédure de désignation, si possible sans que la Commission paritaire ait à réitérer ce vœu.

d) Élection du président étudiant

Frédéric PUIGSERVER fait procéder à l'élection du président selon les mêmes modalités que le scrutin précédent. Il s'enquiert des candidatures : il relève celle de Taynja ABDEL BAGHY et lui donne la parole.

Taynja ABDEL BAGHY présente sa profession de foi.

Lors des élections des 5 et 6 février dernier, les étudiants ont fait le choix de l'UNEF et c'était un choix assez marqué puisque ce sont près de 80 % d'entre eux qui ont mis un bulletin UNEF dans l'urne, alors que ce scrutin a été marqué par une augmentation sensible de la participation, à Paris comme sur tous les campus.

Pourquoi est-ce que 8 étudiants sur 10 ont choisi de voter pour l'UNEF ? Et bien parce que c'est le seul syndicat qui est présent tous les jours, sur tous les campus, auprès des étudiants. Les étudiants ont donc fait le choix d'accorder le signe d'une grande confiance à l'UNEF. C'est une confiance gagnée grâce, d'abord, à un bilan – et je souhaite saluer l'action de la présidente sortante, Ségolène TAVEL –, un bilan que nous entendons défendre et continuer nos engagements. Nous sommes engagés pour la démocratisation et l'ouverture sociale, notamment la question des frais d'inscription est une de nos priorités parce que nous sommes engagés pour permettre à tous les étudiants de suivre des études, quand bien même ils sont discriminés par le système des frais d'inscription. Je pense aux étudiants hors zone économique européenne qui payent de facto les frais maximum de 10 000 € au Collège universitaire et 13 500 € en master. Pour cela, nous entendons donner un véritable rôle à la Commission de suivi social, la sortir de sa portée cosmétique et qu'elle puisse répondre aux exigences financières des étudiants en prenant en compte l'indépendance financière des étudiants et en réfléchissant aux critères qui ne correspondent pas aux problèmes financiers rencontrés par les étudiants.

Mais c'est également redonner un rôle prépondérant à la Commission paritaire qu'ont choisi les étudiants en votant pour l'UNEF, car nous souhaitons replacer la Commission paritaire au cœur de la démocratie étudiante, en mettant fin à l'opacité de gestion qui marque en général le système Sciences Po, et plus particulièrement ces derniers temps la procédure de désignation d'un nouveau directeur. Celle-ci doit être pleinement démocratique, transparente et engager tous les acteurs. Nous sommes ici, enseignants et étudiants, les premiers concernés par cette procédure. Et nous entendons faire entendre notre voix.

Mais c'est également faire confiance à tous les outils de la Commission paritaire, notamment la Commission de la vie étudiante à laquelle les associations font de plus en plus appel. Elle mérite d'être renforcée dans ses attributions et d'être davantage connue de tous les étudiants, notamment les étudiants des campus délocalisés.

L'UNEF porte également un projet ambitieux puisque, outre le respect des conseils existants, il s'agit d'engager un véritable chantier concernant les statuts de l'IEP dans la transparence et la démocratie, également au titre de l'égalité entre tous les étudiants, cela quel que soit leur campus ou leur formation, qu'ils soient représentés dans un système démocratique, notamment via la mise en place sur tous les campus de conseil de vie de campus, liés aux conseils centraux. Il s'agit également de mener une révolution pédagogique en diversifiant les travaux, en respectant les engagements pris en groupes de travail, en garantissant l'accès à la langue vivante 3 et une meilleure méthodologie.

Sur tous ces éléments et d'autres que je n'ai pas eu le temps de citer – je pense notamment au plan vert –, l'enjeu va être, pour la Commission paritaire, de se saisir activement de tout cela et l'UNEF entend les défendre en menant un travail de coordination avec tous les élus en favorisant l'échange et le dialogue.

e) Dépouillement et vote

Frédéric PUIGSERVER fait procéder au vote sur de nouveaux bulletins. Il demande à un élu étudiant de venir observer le dépouillement. Il est dénombré 16 bulletins.

Frédéric PUIGSERVER procède au dépouillement : il relève 2 bulletins blancs, 1 bulletin nul et 13 votes en faveur de Taynja ABDEL BAGHY.

Taynja ABDEL BAGHY est donc élue présidente étudiante de la Commission paritaire au premier tour.

Frédéric PUIGSERVER la félicite pour son élection. Il lui demande son accord pour présider la séance.

Taynja ABDEL BAGHY indique que le collège étudiant ne s'oppose pas au fait que la présidence enseignante préside la présente réunion de la Commission paritaire.

Frédéric PUIGSERVER la remercie. Il annonce que l'ordre du jour va donc être modifié pour permettre la présentation d'un point d'étape sur la désignation du nouveau directeur de Sciences Po.

Point ajouté à l'ordre du jour : DESIGNATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DE SCIENCES PO.

a) Exposé

Nicolas PEJOUT indique qu'il va reprendre des points abordés lors du Conseil de direction qui s'est tenu le matin. Il annonce que des auditions ont eu lieu le samedi 23 février : les 6 candidats de la *shortlist* du Comité de recherche ont été entendus. À l'issue de ces auditions, 3 noms ont été retenus et ont été communiqués à l'ensemble de la communauté de Sciences Po : il s'agit de Frédéric MION, Louis VOGEL et Andrew WACHTEL. M. VOGEL ayant retiré sa candidature, il reste 2 candidats à ce stade.

Les prochaines étapes de la désignation sont les suivantes. Le Conseil de direction se réunira le jeudi 28 février à 14 h pour procéder à l'audition des candidats *shortlistés*. À noter que le Conseil de direction a décidé d'élargir les auditions aux candidats de la *shortlist* du 23 février, ayant maintenu leur candidature. Le Conseil de direction procédera donc à ces auditions à l'issue desquelles il exprimera sa préférence par un vote indicatif.

Le vendredi 1^{er} mars, le Conseil d'administration de la FNSP se réunira à 9 h pour procéder à l'élection de l'administrateur, à la majorité qualifiée des deux tiers. Le Conseil de direction se réunira le même jour, à 11 h, pour élire définitivement le candidat proposé pour le poste de directeur.

b) Questions et observations

Taynja ABDEL BAGHY le remercie pour cette explication. Elle souligne qu'il faudrait donner un rôle prépondérant à la Commission paritaire afin d'organiser un débat public entre les différents candidats. Cela est souhaitable puisque l'information sera accessible à l'ensemble de la communauté de Sciences Po, mais également pour connaître les engagements des candidats. Taynja ABDEL BAGHY propose donc d'inscrire cette demande de débat public à l'ordre du Conseil de direction qui devrait se positionner sur

cette question. Elle souligne l'importance d'organiser ce débat avant le vote des différents conseils, et donc de voter cette possibilité sans attendre afin de pouvoir l'organiser sans délai.

Nicolas ROBIN renvoie aux dispositions de l'article 5, alinéa 2 des statuts de l'IEP qui permettent à la Commission paritaire d'inscrire un point à l'ordre du jour du Comité de direction. L'organisation du débat ne relève pas nécessairement du rôle de la Commission paritaire, mais plutôt du Conseil de direction. Or, les élèves et les enseignants de cette instance ont fait part de leur intérêt pour un tel débat, mais leur demande n'a pas été prise en considération par M. GAEREMYNCK qui a éludé la question. La Commission paritaire n'est pas compétente pour prendre une décision, mais elle peut inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil de direction du 28 février et lui demander de voter sur l'organisation d'un tel événement.

Daniel MUGERIN indique que la direction considère qu'un débat est public quand les délibérations sont consignées sur procès-verbal. Or, la représentation étudiante au Conseil de direction, soutenue par des représentants enseignants – dont lui-même –, souhaite que le débat soit public au sens où il serait ouvert à des personnes étrangères au Conseil de direction.

Robert SKIPPON souscrit à la demande des étudiants et de Daniel MUGERIN, à savoir que la Commission paritaire propose au Conseil de direction de voter sur la possibilité de rendre public le débat, afin que les membres de la Commission paritaire, mais également de la communauté de Sciences Po, puissent y assister.

Daniel MUGERIN ajoute que le bâtonnier du Barreau de Paris a récemment organisé un débat télévisé, diffusé sur la chaîne parlementaire, entre les deux candidats à la succession de l'actuel bâtonnier. En raison de sa nouveauté, cette disposition a fait l'objet de critiques, mais elle a rencontré un très grand succès.

Frédéric PUIGSERVER propose de soumettre au vote une demande d'inscription à l'ordre du jour du Conseil de direction d'un point consistant à organiser un débat public, préalablement à la désignation du nouveau directeur, entre les candidats. Il s'enquiert d'abord d'une position de la direction.

Nicolas PEJOUT souligne que le Conseil de direction ne se réunira pas avant le jeudi 28 février à 14 h pour l'audition des candidats.

Frédéric PUIGSERVER répond que la Commission paritaire estime que l'organisation d'un débat entre les candidats relève des compétences du Conseil de direction. Elle attend donc que le Conseil de direction exerce pleinement cette compétence et en tire les conséquences quant au calendrier de procédure de désignation : si le calendrier ne permet pas d'organiser le débat, il faudra envisager de le réviser ou d'annuler le débat. C'est au Conseil de direction de se prononcer sur ce point.

Grégoire ÉTRILLARD estime que cette proposition est très intéressante, voire nécessaire pour être informé. Et c'est bien au Conseil de direction de décider si ce débat est opportun et de justifier son refus si elle estime qu'il ne l'est pas.

Robert SKIPPON indique que, au vu du calendrier, si le Conseil de direction vote favorablement la tenue du débat, celui-ci sera ouvert immédiatement.

Frédéric PUIGSERVER souligne que la Commission paritaire a une certaine maîtrise de ses ordres du jour, qu'elle peut exercer les compétences que lui confèrent les statuts, mais qu'elle n'a pas le pouvoir de fixer l'ordre du jour du Conseil de direction, à l'exception de l'inscription d'un point. Enfin, elle n'a aucune légitimité pour orienter les délibérations du Conseil de direction. La Commission paritaire ne peut qu'affirmer son intérêt pour un débat public entre les candidats et demander au Conseil de direction de délibérer sur ce point.

Daniel MUGERIN souligne que la Commission paritaire a toute compétence pour demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil de direction. Si elle le souhaite, la Commission paritaire doit communiquer ses desideratas au Conseil de direction : ce dernier a compétence liée sur les transmissions faites par la Commission paritaire, dès lors que la majorité des membres de cette commission ont soutenu ces

transmissions. Il n'est plus temps de tergiverser sur l'éventuel aspect contraignant de la demande formulée par la Commission paritaire : il faut voter cette inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil de direction.

Robert SKIPPON rappelle que le Conseil de direction compte des représentants étudiants et enseignants qui pourront insister sur le fait de tenir un vote préliminaire aux auditions afin de demander l'organisation du débat.

Vincent TERRASSE demande quel public est concerné par le débat public.

Nicolas ROBIN répond qu'il s'agit de la communauté de Sciences Po dans son ensemble.

Taynja ABDEL BAGHY ajoute qu'il ne serait pas satisfaisant que le débat n'oppose que les candidats, en présence d'une personne qui procéderait au procès-verbal. Le débat se veut largement ouvert afin de donner, éventuellement, la possibilité au public de poser des questions aux candidats.

Daniel MUGERIN estime que le débat a déjà eu lieu puisque la presse révèle l'affaire et ses différents développements au fur et à mesure. Il s'agirait donc de circonscrire l'information à la communauté de Sciences Po. Daniel MUGERIN suppose que les candidats eux-mêmes demanderont la tenue d'un tel débat.

Vincent TERRASSE précise qu'il s'interrogeait sur l'étendue du débat parce qu'un exemple de diffusion télévisée a été évoqué. Il estime également qu'il faut restreindre ce débat à la communauté de Sciences Po.

Daniel MUGERIN propose d'organiser le débat au sein de Sciences Po et de faire en sorte qu'il soit diffusé en direct par les médias.

Nicolas ROBIN souligne qu'il reviendra au Conseil de direction d'en décider.

c) Vote

Frédéric PUIGSERVER soumet au vote de la Commission paritaire une motion comportant deux points :

- 1- La Commission paritaire manifeste son intérêt pour l'organisation d'un débat public entre les candidats, préalablement à la désignation du nouveau directeur de l'IEP.
- 2- La Commission paritaire demande l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil de direction de la question de l'organisation d'un tel débat selon des modalités, notamment de calendrier, qui devront être étudiées.

Cette motion est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, par 15 voix pour et 1 abstention.

II. ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT A LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE ET PROPOSITION DE CALENDRIER.

a) Exposé

Frédéric PUIGSERVER rappelle que la Commission paritaire est compétente en matière d'organisation de la vie étudiante. À ce titre, elle gère un certain nombre de fonds d'intervention, à vocation généraliste pour toutes les associations ou à vocation plus spécialisée. Au titre de cette gestion, la Commission paritaire est compétente pour attribuer des subventions aux projets étudiants qui lui sont présentés.

En dépit des défaillances de la précédente présidence, les méthodes de travail ont été améliorées en organisant mieux et de façon plus transparente les décisions déléguées de fait à la direction de la vie universitaire. Quand elles n'étaient pas déléguées, ces décisions étaient prises par les présidents de la Commission paritaire, sans instruction préalable. Il a été jugé collectivement que l'opacité dans le financement de la vie étudiante était une situation critiquable. Il a été décidé d'assurer davantage de transparence dans les procédures, de mieux faire connaître les règles d'attribution des fonds et de rapatrier les décisions au sein de la Commission paritaire.

Afin de ne pas surcharger à l'excès les ordres du jour de la Commission paritaire et de ne pas y voir inscrites les demandes individuelles d'attribution de subvention sur des projets étudiants, le règlement de la Commission paritaire a été modifié afin d'instituer une Commission de la vie étudiante qui ne décide pas les attributions de subvention : elle instruit des décisions qui sont ensuite ratifiées par la Commission paritaire qui est compétente en la matière. Les membres de la Commission de la vie étudiante se réunissent à intervalle relativement régulier pour examiner les demandes de subvention qui sont présentées selon un cadre formalisé : les demandes sont recueillies par la direction de la vie étudiante, instruites par la direction de la vie universitaire et examinées en Commission de la vie étudiante qui prépare un projet de décision soumis à la Commission paritaire. La Commission de la vie étudiante peut refuser de statuer sur un dossier inhabituel et le renvoyer à la Commission paritaire qui sera ainsi saisie directement d'une demande d'examen. Par ailleurs, quand la Commission paritaire ratifie les décisions préparées par la Commission de la vie étudiante, elle peut demander des précisions sur certains projets et certains financements. La Commission paritaire reste l'instance décisionnaire en la matière.

Pour veiller à l'efficacité du dispositif, la Commission de la vie étudiante compte peu de membres : c'est une émanation resserrée de la Commission paritaire, en dehors des séances plénières. La composition inscrite dans le règlement de la Commission paritaire est la suivante : les présidents enseignant et étudiant sont membres de droit de la Commission de la vie étudiante. Et, pour respecter le caractère paritaire de cette instance, il faut compléter la composition de la Commission de la vie étudiante par un élu étudiant et un élu enseignant. Cette formation à 4 se réunit donc régulièrement pour étudier les dossiers et soumettre des projets de décision à la Commission paritaire.

Au titre du bilan de l'activité de la Commission de la vie étudiante, Frédéric PUIGSERVER affirme qu'il existe désormais une meilleure transparence dans les règles applicables au fonctionnement et dans la comparabilité des décisions les unes par rapport aux autres. Les étudiants sont mieux informés des démarches qu'ils doivent mener pour obtenir un financement, notamment en assurant un cofinancement de leurs projets. Par ailleurs, il faut constater une démocratisation étendue de la Commission de la vie étudiante et des fonds qu'elle gère. Cette démocratisation au service de la communauté et de la vie étudiante se mesure au nombre de projets dont la Commission de la vie étudiante est saisie.

b) Élection du représentant enseignant

Frédéric PUIGSERVER s'enquiert des candidatures : il relève celle de Grégoire ÉTRILLARD.

Grégoire ÉTRILLARD présente sa profession de foi.

Je voulais vous remercier pour ce bilan. Je suis nouvellement élu, mais j'avais un peu regardé, en préparation de cette réunion de la Commission, les diverses possibilités de mon investissement. Moi, je voudrais simplement dire, en un mot : je ne viens pas de Sciences Po, j'étais en école de commerce à HEC, et je trouve que cette Commission est véritablement quelque chose de très innovant et très intéressant qui n'existe pas du tout à HEC. Le bilan que vous en faites est très intéressant pour moi parce que ça correspond exactement à la raison pour laquelle je me suis présenté ici.

Je me suis présenté à la Commission paritaire d'abord parce que je voulais être investi dans la vie étudiante et donc participer. C'était vraiment l'origine de ma candidature. Lorsque j'ai commencé à enseigner et maintenant que j'ai une conférence particulière en droit et société, j'ai vu, en M1, à quel

point les étudiants s'investissent dans la vie de l'école. Je trouve cela absolument formidable. À HEC, il n'y a pas de Commission paritaire : les étudiants peuvent discuter avec les enseignants, mais rien de plus.

C'était vraiment l'intérêt de ma candidature à la Commission paritaire. Et j'ai appris qu'il existait une Commission de la vie étudiante qui s'occupait plus spécifiquement de la vie du campus. C'est ce qui m'intéresse et la raison pour laquelle j'ai voulu faire partie de cette Commission. Voilà tout naturellement pourquoi je me suis porté candidat à la Commission de la vie étudiante.

c) *Vote*

Frédéric PUIGSERVER fait procéder à un vote à main levée. Seuls votent les représentants enseignants

Grégoire ÉTRILLARD est élu à l'unanimité des représentants enseignants.

d) *Élection du représentant étudiant*

Frédéric PUIGSERVER s'enquiert des candidatures : il relève celle de Nicolas ROBIN.

Nicolas ROBIN présente sa profession de foi.

Je n'ai pas eu l'occasion de me présenter parce que je suis arrivé avec une minute de retard. Je suis Nicolas ROBIN, étudiant en Affaires publiques en quatrième année. J'ai été élu pendant un an et demi en Conseil de direction. Je suis nouvellement élu en Commission paritaire et j'ai un intérêt particulier pour les questions de vie étudiante et de financement à la hauteur des besoins des projets variés et riches des associations étudiantes de Sciences Po. C'est pour cela que je souhaite pouvoir avoir l'occasion de m'investir au sein de la Commission de la vie étudiante et que je me présente à vos suffrages.

e) *Vote*

Frédéric PUIGSERVER fait procéder à un vote à main levée. Seuls votent les représentants étudiants

Nicolas ROBIN est élu à la majorité des représentants étudiants, avec 7 voix pour et 1 abstention.

Frédéric PUIGSERVER attire l'attention des nouveaux élus sur le fonctionnement de la Commission paritaire : en vertu des statuts de l'Institut, le directeur fixe l'ordre du jour de la Commission paritaire. Pour certains points de l'ordre du jour, la Commission paritaire a une compétence consultative et émet des avis ; d'autres points sont uniquement des points d'information et ne donnent pas lieu à des votes ; enfin, d'autres points font appel à la compétence décisionnelle de la Commission paritaire. Le présent ordre du jour est relativement lourd, avec des questions récurrentes et substantielles. En outre, les marges de manœuvre pour alléger l'ordre du jour sont très réduites. En revanche, la Commission paritaire a toute possibilité d'allonger l'ordre du jour au titre des questions diverses. Les élus peuvent également demander à la direction d'inscrire un point particulier à l'ordre du jour d'une prochaine Commission paritaire.

Nicolas PEJOUT indique qu'un calendrier comportant 5 dates a été glissé dans le dossier relatif à la question de la Commission de la vie étudiante : ce calendrier est une proposition et la CVE se réunit une semaine avant chaque Commission paritaire afin que cette dernière puisse valider les décisions préparées.

III. PRESENTATION DE L'ENQUETE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLOMES 2011.

a) Exposé

Félicité GASPARETTO indique que l'enquête est réalisée chaque année depuis 2008 : les diplômés de master sont interrogés un an après la remise de leur diplôme sur leur situation, professionnelle notamment. 1517 diplômés ont été interrogés parmi lesquels 1071 ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 71 %. Ce taux de réponse varie de 63 à 90 % en fonction des programmes de master.

73 % des personnes qui ont répondu ont décidé d'entrer dans la vie professionnelle contre 27 % qui ont choisi de poursuivre leurs études. Ce taux est globalement stable au fil des années, mais variable en fonction des programmes : près de la moitié des diplômés de l'Ecole de droit ou du master Affaires publiques décident de poursuivre leurs études. *A contrario*, près de 90 % des diplômés de l'Ecole de journalisme ou du master Finance et Stratégie décident d'entrer directement dans la vie professionnelle.

9 diplômés sur 10 ont une activité professionnelle un an après l'obtention de leur diplôme, mais ce chiffre varie selon les programmes. Ces variations inter-master se retrouvent sur de nombreux indicateurs, ce qui est normal au vu des différents marchés de l'emploi auxquels s'adressent ces diplômés.

La situation des diplômés varie en fonction de leur sexe.

Par ailleurs, comme en 2010, les délais d'accès à l'emploi sont relativement courts : 41 % des diplômés trouvent leur premier emploi avant d'avoir quitté Sciences Po.

S'agissant de la répartition des diplômés, elle s'observe en fonction des secteurs d'activité et des domaines d'exercice de la profession. En effet, une activité juridique (domaine d'exercice) peut être exercée dans un cabinet d'avocats (secteur d'activité) comme dans l'Industrie (autre secteur d'activité). Il est important de noter le poids du secteur d'activité du Conseil dans l'insertion professionnelle des diplômés : ce secteur recouvre des entreprises très variées, à savoir les grands cabinets de conseil généralistes (Big Four), mais aussi les cabinets de conseil plus spécialisés en gestion de ressources humaines, en développement durable, en politique publique, en gestion des risques, etc. Vient ensuite l'Administration publique qui permet à de nombreux diplômés de trouver un premier emploi, ce qui renvoie aux programmes dispensés à Sciences Po. Les secteurs suivants sont la Banque et la Finance, l'énergie et les transports. Il existe enfin de nombreux autres secteurs dans l'insertion professionnelle des diplômés qui contribuent au placement des diplômés, à hauteur de 3 ou 4 %. Les débouchés sont donc très variés, ce qui est intéressant dans une période difficile. Il faut observer un recul du secteur de la Presse et des Médias par rapport à 2010.

Une autre donnée est stable par rapport à 2010, la répartition géographique des nouveaux diplômés. 35 % des diplômés ont trouvé leur premier emploi hors de la France : 54 % en Europe, 19 % en Amérique et 13 % en Asie. La répartition varie aussi selon les masters. Il faut observer que les diplômés internationaux trouvent leur premier emploi principalement en France ou dans leur pays d'origine.

S'agissant de la qualité des emplois obtenus 71 % des diplômés sont dans une situation professionnelle stable, comme en 2010.

Enfin, la rémunération est élevée et augmente par rapport à 2010. Cependant, elle augmente pour les emplois situés hors de France alors qu'elle baisse un peu pour les emplois situés en France.

b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER souligne que des données fondamentales ont été présentées, à savoir la stabilité du taux de placement global des jeunes diplômés sur le marché du travail, ainsi que la structure des métiers dans lesquels sont placés les diplômés avec un taux de placement particulièrement important dans le Conseil et l'Administration publique. Il faut rester vigilant sur les rémunérations en France.

Nicolas ROBIN estime que les statistiques apportent un recul éclairant sur certaines questions abordées en Commission paritaire et en Conseil de direction. L'excellent taux d'insertion des diplômés de l'Ecole de la communication rappelle le débat sur l'opportunité de permettre à tous les étudiants de premier cycle qui le

souhaitent d'entrer dans l'école de la communication. Réponse avait été faite qu'il fallait réduire le nombre d'entrées dans cette école, selon l'argument que la formation était conçue en adéquation avec les demandes du marché du travail. Aujourd'hui, l'Ecole de la communication est plus sélective, mais tous les élèves qui en font la demande peuvent y entrer, ce qui n'empêche pas de constater de très bons taux d'insertion professionnelle. Par ailleurs, l'évolution des maquettes professionnelles au cours des dernières années a été extrêmement positive, avec davantage de refondamentalisation, ce qui garantit une insertion plus durable sur le marché de l'emploi.

Redwan REZZAK-MULERO déplore l'absence de détails sur les programmes doctoraux qui sont regroupés sous un intitulé unique, mais également sur les résultats du master Affaires publiques. Il demande s'il est possible d'obtenir plus d'information sur cette question, éventuellement par un envoi électronique.

Frédérique LANGLOIS souligne que les élus étudiants ont le devoir de dénoncer les problèmes, mais qu'ils savent reconnaître les réussites, comme peut l'être l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés. Elle estime que ce document est intéressant dans la mesure où il témoigne que la vocation de Sciences Po est accomplie.

Agathe LE BERDER revient sur la différence de salaires entre les femmes et les hommes et rappelle qu'il existe déjà des biais au sein de Sciences Po entre les étudiants et les étudiantes. Sciences Po Avenir devrait se saisir de cette problématique et en faire un enjeu majeur *via* une campagne de sensibilisation. Pour le moment, il semble que Sciences Po délègue cette question à des associations : il serait intéressant de réfléchir au développement d'ateliers spécifiques sur la question de l'insertion des femmes dans la vie active. Ces ateliers pourraient concerner la prise de parole en public, la négociation des salaires ou l'affirmation d'ambitions afin d'aider les futures diplômées à se sentir plus en confiance au moment d'aborder leur entrée dans le monde professionnel.

Pierre FRANÇOIS s'enquiert de l'identité des personnes qui réalisent l'enquête. Par ailleurs, il estime que les items gagneraient à être décomposés, notamment pour ce qui relève de l'appréciation de la qualité des emplois : le tableau agrège des données que toutes les enquêtes sur le monde professionnel ont tendance à séparer. Par exemple, la distinction entre CDI et CDD fait de moins en moins sens et il serait judicieux d'étudier plus finement les critères de qualité des emplois.

Vincent TERRASSE estime que la remarque de Nicolas ROBIN sur l'Ecole de la communication est très optimiste. Il faut tempérer cet optimisme par le fait que la Presse et les Médias sont en diminution. En outre, l'enquête agrège des métiers au sein de l'intitulé « médias », métiers qu'il conviendrait de préciser. Par ailleurs, les effectifs de l'Ecole de la communication ont été fortement multipliés depuis sa création et il n'est vraiment pas certain que tous les diplômés trouveront à s'embaucher dans la Communication.

Félicité GASPARETTO répond aux questions. Elle indique que l'enquête est pilotée par Sciences Po Avenir et réalisée par deux doctorants qui sont encadrés par un du Centre d'Etudes Européennes avec l'aide du CDSP pour le recueil des données. Il faut savoir que les données recueillies sont d'une richesse infinie et que la note n'en présente qu'une synthèse : il est largement possible d'étendre les sujets d'étude et il est prévu de mieux exploiter les données de cette enquête. Toutefois, certaines données seront conservées afin de permettre une comparaison entre les années. À noter que la question relative à la qualité des emplois obtenus a été posée la semaine précédente par les élèves du master GRH qui ont prévu de mener une enquête qualitative sur la situation professionnelle des diplômés. Les résultats de cette enquête permettront à Sciences Po Avenir de définir les nouvelles orientations de sa propre étude.

S'agissant des femmes, il y a sans aucun doute des actions à mener. Sciences Po Avenir travaille avec l'Association Le Cercle InterElles et relaye toutes les actions organisées par les autres associations de Sciences Po.

Enfin, pour ce qui relève de la précision des données, Félicité GASPARETTO souligne que Sciences Po Avenir segmente déjà les programmes de la PSIA par master. Dans l'enquête, il ne faut pas que les

effectifs soient trop petits, mais il est possible de communiquer davantage sur les différents programmes de doctorat.

Frédéric PUIGSERVER estime que les questions posées ne sont en aucun cas des critiques négatives de l'enquête : il s'agit plutôt de vœux pour que la prochaine enquête soit encore meilleure.

IV. BILAN DE SCIENCES PO AVENIR.

a) Exposé

Félicité GASPARETTO indique qu'en 2011-2012, Sciences Po Avenir avait pour objectif d'internationaliser les services offerts aux élèves, notamment pour répondre à des demandes particulières des étudiants internationaux qui connaissent mal le marché français de l'emploi. Par ailleurs, tous les étudiants font montre d'une attente forte sur les débouchés professionnels hors de France. Des actions ont donc été menées, comme la traduction du site web, la formation des collaborateurs de l'équipe en anglais ou le renforcement des ateliers pour les étudiants internationaux. En outre, la visibilité de Sciences Po Avenir a été renforcée au sein de la communauté étudiante, avec l'accélération de la création des Ecoles professionnelles en master et l'implication croissante des responsables de ces écoles dans la problématique de l'insertion professionnelle des futurs diplômés. Enfin, des innovations technologiques ont été apportées sur les services avec l'utilisation croissante des vidéos et du *streaming* afin de faire participer davantage les étudiants en région aux activités organisées à Paris.

Les départs en stage constituent une forte activité pour Sciences Po Avenir : le nombre de stages augmente chaque année en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants, mais il faut noter aussi que de plus en plus d'étudiants choisissent d'effectuer une année de césure entre la première et la deuxième année de master. En outre, les élèves du Collège universitaire sont de plus en plus sensibles à la nécessité de découvrir le marché du travail et d'acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible.

Depuis la création du diplôme de Collège universitaire et en raison de sa position transversale, Sciences Po Avenir s'est impliqué dans une mission d'information des élèves du Collège universitaire sur le monde professionnel, mais également sur le choix des masters. En ce sens, la Semaine d'Orientation est une manifestation de 3 jours qui permet à tous les étudiants du Collège universitaire de profiter de la présentation de tous les masters par les responsables pédagogiques. En 2013, ces présentations pouvaient être visionnées en direct grâce au *streaming* : en outre, elles seront consultables toute l'année sur le site Internet de Sciences Po Avenir. Cette semaine propose également une présentation des métiers auxquels préparent les programmes de Sciences Po. La présentation sur les métiers est complétée par des forums d'information et de recrutement. En outre, de nombreuses offres d'emploi et de stage sont publiées sur le site de Sciences Po Avenir, qu'elles soient en cours ou archivées, soit près de 18 000 offres. Cette offre de service et d'information est considérablement enrichie au niveau master par les initiatives qui sont prises par les programmes de formation en interne afin d'informer plus précisément les élèves sur les carrières auxquelles ils se préparent : par exemple, les Rencontres des métiers du territoire sont organisées par le master Stratégies territoriales et urbaines et l'Atelier métiers de l'Europe est organisé par le master Affaires européennes.

En 2013, Sciences Po Avenir a obtenu qu'une personne du Collège universitaire se concentre sur l'aide personnalisée apportée aux élèves de troisième année dans le choix de leur master. Par ailleurs, il faut souligner le travail de Faustine CHEVET qui rédige des comptes rendus sur les missions réalisées à l'étranger et anime des conférences sur les retours de mission pour mieux informer les élèves sur les marchés de l'emploi étrangers.

b) Questions et observations

Billie GOLDSTEIN estime que le bilan est plutôt positif en termes de communication : les ateliers organisés rencontrent un grand succès auprès des étudiants. Par ailleurs, il faut souligner l'augmentation de

l'accessibilité pour tous les étudiants en situation de handicap. Toutefois, l'accessibilité aux différents ateliers proposés par Sciences Po Avenir pourrait encore être étendue et ne pas se limiter au campus parisien : les vidéos diffusées en *streaming* sont une avancée intéressante, mais il faudrait essayer d'organiser des forums d'orientation sur les campus délocalisés. Enfin, les ateliers d'orientation devraient s'ouvrir à davantage d'étudiants : leur succès témoigne de l'intérêt des élèves et il faudrait augmenter leur nombre et les rendre plus accessibles.

Augustin HARB remarque que Sciences Po Avenir a fait montre d'une grande efficacité pour traiter les demandes habituelles de stage des étudiants en master. Mais il faut noter que certains élèves au profil atypique rencontrent des difficultés dans leur recherche d'emploi, notamment les élèves de l'école doctorale. Il faut donc que Sciences Po Avenir poursuive ses efforts et les amplifie pour que le dispositif soit plus efficace et concerne tous les étudiants.

Agathe LE BERDER revient sur la délégation d'une personne du Collège universitaire qui offre une aide personnalisée aux élèves de troisième année : cette disposition est très positive, mais elle n'est pas suffisamment relayée auprès des étudiants de troisième année qui déplorent un manque d'information sur les masters. En ce sens, Agathe LE BERDER interpelle la direction pour lui rappeler qu'elle n'a pas encore envoyé le mail relatif aux masters, communication habituellement lancée vers la mi-février et qui est fondamentale, notamment pour connaître les langues d'enseignement qui peuvent être sélectives, comme c'est le cas pour la PSIA. Or, certains étudiants ne savent pas comment obtenir leur certification en langue en fin de troisième année.

Pierre FRANÇOIS souligne que les enseignants rencontrent également beaucoup de difficulté pour savoir comment entrer en contact avec les étudiants et leur donner les informations qu'ils demandent. D'un point de vue personnel, Pierre FRANÇOIS souligne qu'il ne peut pas répondre individuellement à tous les mails qu'il reçoit. Cette remarque ne concerne pas uniquement Sciences Po Avenir, mais plutôt l'architecture de l'appareillement entre les étudiants du premier cycle et les masters.

Diana EL SAÏD FOUDA revient sur les années de césure qui sont de plus en plus nombreuses, ce qui témoigne de la volonté des étudiants d'avoir une véritable expérience professionnelle avant l'obtention de leur diplôme pour pouvoir mieux s'intégrer dans le monde de l'emploi. Toutefois, Sciences Po doit laisser une réelle autonomie à l'étudiant et ne pas l'obliger à réaliser cette année de césure ou, au contraire, à l'en empêcher s'il revient d'une année d'étude à l'étranger. Pour laisser le choix aux élèves, il faut en outre pallier une inégalité forte entre les étudiants : en effet, au cours d'une année de césure, les étudiants doivent payer 25 % des frais d'inscription à Sciences Po. Or, le bilan de l'aide sociale en 2012 le montre : nombreux sont les boursiers qui effectuent 6 ans à Sciences Po, ce qui comprend l'année de césure. Mais cette dernière n'est pas toujours envisageable, faute de moyens financiers.

Frédéric PUIGSERVER a identifié des questions qui dépassent le cadre de Sciences Po Avenir et qui mériteraient d'être posées à la direction des études et de la scolarité. Il propose que les représentants de la direction transmettent ces questions et que les réponses soient apportées ultérieurement.

Félicité GASPARETTO s'étonne de la question relative à l'accessibilité. Sciences Po Avenir a travaillé avec l'association des élèves de l'Ecole doctorale pour connaître leurs besoins et leur ressenti sur les services rendus par Sciences Po Avenir : Or, très peu d'élèves ont répondu à l'invitation. Des ateliers spécifiques ont été proposés aux élèves de l'Ecole doctorale, mais qui n'ont pas rencontré de véritable succès. À noter que les élèves de l'Ecole doctorale peuvent solliciter de façon individuelle un entretien auprès de Sciences Po Avenir qui ne considère pas qu'ils aient un profil atypique. Par ailleurs, il est évidemment possible d'organiser davantage d'ateliers. S'agissant de l'ouverture des forums en région, la question principale reste celle des moyens. Toutefois, certains campus délocalisés s'impliquent déjà dans l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude des élèves du Collège universitaire.

S'agissant du manque d'information sur le choix des masters, Sciences Po Avenir a proposé une diffusion en direct et en différé de toutes les présentations de master, mais il y a eu finalement peu de visionnages. Cette disposition n'a donc pas été aussi utilisée qu'attendu. Il s'agit de la première année de mise en place et il conviendra évidemment de communiquer davantage à l'avenir. À noter que les services de

Sciences Po connaissent de véritables difficultés dans leur communication avec les élèves, notamment pour s'assurer que les messages ont été reçus.

Enfin, Félicité GASPARETTO estime ne pas être véritablement compétente sur la question de l'année de césure puisqu'il est de la responsabilité des directeurs de master d'accorder ou non cette année. Sciences Po Avenir est concerné dès que l'année de césure est accordée et le service accompagne alors les élèves dans leur recherche de stage.

V. PROPOSITION DE CALENDRIER DE GROUPES DE TRAVAIL.

a) Exposé

Frédéric PUIGSERVER indique que le calendrier présente des dates et des thèmes. Les groupes de travail se réunissent en marge de la Commission paritaire pour essayer d'initier et de simplifier certains débats.

Nicolas PEJOUT précise que le calendrier a été envoyé par mail dans le courant de la semaine passée.

Frédéric PUIGSERVER ajoute qu'au-delà de la seule validation de ce calendrier, il s'agit pour les élus de la Commission paritaire de proposer d'éventuels nouveaux thèmes de réflexion.

b) Questions et observations

Pierre FRANÇOIS s'enquiert du fonctionnement des groupes de travail.

Frédéric PUIGSERVER répond que les groupes de travail sont une émanation de la Commission paritaire et du Conseil de direction. Dans un cadre moins informel que celui des deux instances précédentes, ils permettent d'ouvrir des discussions entre les élus enseignants et étudiants sur des thèmes particuliers. Le sujet est ensuite présenté devant la Commission paritaire et le Conseil de direction une fois que la discussion initiale a permis de résoudre un maximum de questions. Reste alors à étudier les dernières questions ou à délibérer sur des points appelant un vote.

Pierre FRANÇOIS demande qui peut assister à ces groupes de travail.

Frédéric PUIGSERVER répond que les élus des deux conseils peuvent y participer, ainsi que des représentants de la direction en fonction des sujets abordés.

Taynja ABDEL BAGHY déplore que les élus enseignants participent trop rarement aux groupes de travail et appelle de ses vœux une présence accrue de ces représentants.

Frédéric PUIGSERVER souligne que les groupes de travail s'ajoutent aux séances de la Commission paritaire, de la Commission de la vie étudiante, de la Commission de suivi social et d'autres instances. Les élus enseignants sont donc largement sollicités. Il estime que c'est à chaque membre de la Commission paritaire, en fonction des thèmes abordés, de signaler son intérêt pour un groupe de travail auprès de la direction. Par ailleurs, si les représentants étudiants estiment que la présence d'un élu enseignant est nécessaire au traitement d'un sujet, ils ne doivent pas hésiter à les solliciter et à attirer leur attention sur un point précis.

Laure MARCUS indique que les dates proposées se tiennent entre mars et avril : elle demande si d'autres réunions seront prévues.

Frédéric PUIGSERVER répond que les groupes de travail se réunissent tout au long de l'année et que le calendrier présenté ne couvre que la fin de l'année universitaire 2012-2013.

Nicolas PEJOUT ajoute que cette présentation permet d'ajouter des thèmes supplémentaires pour la fin du semestre. En outre, les thèmes peuvent faire l'objet de plusieurs réunions, mais ce n'est pas obligatoire : certains groupes de travail sont conclusifs, d'autres non.

Daniel MUGERIN rappelle un point qu'il a évoqué en Conseil de direction : il estime indispensable d'organiser un groupe de travail sur la question du suivi pédagogique des étudiants CEP de première année. Il a été prévu d'intégrer ce point dans un groupe déjà prévu : il faudrait seulement acter la date de cette réunion.

Nicolas PEJOUT présente les thèmes qui seront abordés :

- Organisation des activités sportives et activités de l'Association sportive ;
- Commission de suivi social et accueil administratif ;
- Intégration des étudiants et activités du Bureau des élèves ;
- Formation commune ;
- Enseignement des langues et LV3 ;
- Pratiques pédagogiques et règlement de scolarité ;
- Procédures d'admission ;
- Orientation des étudiants et insertion professionnelle.

Il a été proposé d'intégrer la question du suivi des élèves en voie d'admission CEP dans le groupe de travail relatif aux pratiques pédagogiques. Si le point n'est suffisamment traité à l'issue du groupe de travail, il sera possible de programmer un groupe de travail spécifique.

Daniel MUGERIN proposait également que le pôle Égalités des chances communique des statistiques relatives à cette question.

Redwan REZZAK-MULERO souligne que le thème relatif aux pratiques pédagogiques et au règlement de scolarité a déjà été abordé lors de l'année précédente : il avait permis d'aboutir à certaines modifications des pratiques pédagogiques, notamment sur les notes de participation pour le Collège universitaire. À noter que cette décision a connu une certaine lenteur dans sa mise en œuvre. Il estime qu'il serait nécessaire d'aborder ce thème plus tôt afin de clore le débat. En outre, il faudrait songer à inscrire les avancées du groupe de travail à l'ordre du jour d'une prochaine Commission paritaire afin de les intégrer pleinement dans les pratiques des enseignants. Par ailleurs, il semblerait judicieux d'inscrire dans ce calendrier un groupe de travail sur les campus délocalisés, notamment pour étudier l'opportunité d'harmoniser certaines pratiques pédagogiques et administratives. Ce groupe de travail pourrait intégrer les directeurs et des étudiants de ces campus régionaux.

Nicolas PEJOUT indique que les thèmes abordés dans ce calendrier ont sciemment été choisis parmi les moins complexes afin de ne pas surcharger la nouvelle direction. Par ailleurs, même si le groupe de travail sur les pratiques pédagogiques se réunit en mars plutôt qu'en avril, cela ne changera rien pour les étudiants au vu de l'avancée du second semestre qui sera clos fin avril. Enfin, il annonce qu'il a formalisé un compte rendu sur les pratiques pédagogiques du Collège universitaire et des masters : ce document et ses conclusions seront largement diffusés en interne. Nicolas PEJOUT estime donc préférable de maintenir ce groupe de travail à la date du 16 avril.

Nicolas ROBIN déplore que cette question soit sans cesse repoussée et que l'application de la décision ne soit pas mise en œuvre. Avancer la tenue de ce groupe de travail permettrait éventuellement d'acter la décision et de mettre en place de nouvelles dispositions auprès des enseignants afin que, dès la rentrée universitaire de septembre 2013, toutes les ambiguïtés soient levées et que les enseignants appliquent les règles fixées collectivement.

Nicolas PEJOUT propose d'inverser le groupe de travail relatif à la formation commune avec celui des pratiques pédagogiques, ce qui porte la tenue de ce groupe au 2 avril. Les trois premiers groupes de travail doivent se tenir aux dates présentées, car ils répondent à des objectifs clairs en relation avec les cycles d'activité administrative et d'élection des associations.

Frédéric PUIGSERVER indique que cette proposition est acceptable. Il ajoute qu'il faudra prévoir la tenue d'un groupe de travail sur les campus délocalisés en fin de calendrier.

c) Vote

Le calendrier des groupes de travail est adopté à l'unanimité.

VI. ORGANISATION DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BUREAU DES ELEVES.

a) Exposé

Julien PALOMO indique que le Bureau des élèves (BDE) renouvelle son Conseil d'administration tous les ans. Le calendrier proposé comprend un dépôt des listes le mardi 12 mars et leur examen le vendredi 15 mars. En collaboration avec le Bureau des élèves, il est prévu d'envoyer une information flash *via* la newsletter dès le 26 et le 27 mars et de tenir une réunion d'information publique le lundi 4 et le mardi 5 mars. La campagne commencera sur Internet le samedi 23 mars et s'achèvera le jeudi 28 mars à 23 h 59. La campagne physique aura lieu du mardi 26 mars à 8 h au jeudi 28 mars à 21 h 15. Les élections auront lieu sur un portail mis à disposition par la direction de la vie universitaire et par la direction des systèmes informatiques de Sciences Po pour un vote en ligne entre le vendredi 29 mars à partir de 8 h et le dimanche 31 mars à 23 h 59. Le lundi 1^{er} avril étant férié, les résultats de l'élection seront proclamés le mardi 2 avril. Les opérations électorales du Bureau des élèves sont placées sous le contrôle du commissariat électoral composé de représentants étudiants, de la présidente étudiante de la Commission paritaire et du responsable de la vie étudiante. Tous les candidats doivent être adhérents du BDE pour l'année 2012-2013. Les listes de candidats doivent être composées d'au moins 20 membres, d'étudiants des campus en région et d'au moins 4 étudiants de second cycle. Les conditions de constitution de liste et de campagne sont précisées dans les statuts du BDE et dans la charte électorale qui sera expédiée dans la newsletter flash.

Julien PALOMO indique que la Commission paritaire doit voter sur l'extension éventuelle du corps électoral à l'ensemble des étudiants de Sciences Po. Jusqu'à présent, la Commission paritaire a toujours rendu un accord tacite sur le fait que tous les étudiants de Sciences Po pouvaient participer à cette élection *via* les outils informatiques mis à disposition par la direction. Il n'en demeure pas moins que les statuts du BDE stipulent que seuls les adhérents du BDE peuvent voter. À noter que le BDE a émis le souhait que tous les étudiants puissent voter.

b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER propose de rendre un avis favorable à l'extension du corps électoral. Par ailleurs, il souhaite appeler le BDE à modifier ses statuts.

Taynja ABDEL BAGHY s'étonne d'apprendre que le vote des précédentes années était contraire aux statuts du BDE et demande si le BDE vient de découvrir ses propres statuts. Par ailleurs, la réunion publique se tiendra les 4 et 5 mars, durant les vacances scolaires : elle demande dans quelle mesure il sera possible de s'assurer que cette réunion sera accessible à toute la communauté de Sciences Po.

Julien PALOMO répond qu'il a été demandé au BDE de changer la date, ce qu'il a refusé.

Taynja ABDEL BAGHY exprime une certaine inquiétude quant à la tenue du scrutin électronique, notamment en raison des problèmes survenus les années précédentes, au point de mettre en doute la sincérité du scrutin.

Avant de quitter la séance, Vincent TERRASSE souhaite que le vote électronique soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission paritaire : en effet, le dépouillement manuel est une pratique archaïque pour une institution comme Sciences Po.

Nicolas ROBIN estime que cette pratique n'est pas archaïque.

Frédérique LANGLOIS demande à prendre la parole en tant que seule représentante de son syndicat.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que la présidence, aussi bien enseignante qu'étudiante, tend à organiser les débats et à ne pas laisser chacun prendre la parole de son propre chef. Il n'a aucune objection à lui donner la parole pour autant que son intervention concerne effectivement le point relatif aux élections du BDE. Dans le cas contraire, elle pourra évoquer sa question lors des questions diverses.

Frédérique LANGLOIS indique que sa question concerne le vote électronique pour le BDE et pour tous les scrutins qui sont organisés à Sciences Po. Elle indique qu'elle présentera donc sa question lors des questions diverses.

Julien PALOMO convient que la première année de vote électronique a effectivement rencontré des difficultés, mais cela tient au fait que le BDE n'a pas su préciser ses demandes et ses besoins auprès de la direction informatique, de la direction de la scolarité et de la direction de la vie universitaire. Toutefois, un équilibre a été trouvé au fil des années suivantes. Désormais, la procédure de reconnaissance des associations se fait par voie électronique, et ce depuis 2000. Par ailleurs, 2013 sera l'occasion de nombreux scrutins pour les étudiants de Sciences Po. En ce sens, Julien PALOMO souhaiterait que le vote papier ne soit pas réservé aux élections statutaires, sans pour autant ramener de tels scrutins au niveau des scrutins qui relèvent de l'animation de la vie étudiante.

Nicolas ROBIN demande si la question de modalité de vote sera réabordée ou s'il faut statuer sans délai au sein de la présente Commission paritaire.

Frédéric PUIGSERVER propose de reporter la délibération relative aux modalités de vote à une réunion ultérieure.

Julien PALOMO souligne que s'il est décidé de ne plus faire un vote électronique, le calendrier proposé n'est plus compatible avec le vote papier.

c) Vote

Frédéric PUIGSERVER explique la nature du vote. Il rappelle que, lors d'élections au sein d'une association, seuls les membres de cette association peuvent élire la gouvernance. À Sciences Po, il apparaît que la pratique s'est écartée du droit puisque les statuts du BDE réservent aux adhérents le soin de désigner leurs représentants à la présidence, mais que la pratique a élargi le collège électoral à tous les membres du BDE et aux étudiants de Sciences Po. Il faudrait donc que le BDE modifie ses statuts pour s'adapter à la pratique. Dans une situation d'urgence, à la veille des prochaines élections, la Commission paritaire est invitée à émettre un avis, presque un blanc-seing, sur cette pratique.

L'extension du collège électoral du BDE à l'ensemble des étudiants de Sciences Po est adoptée à l'unanimité.

VII. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2012.

a) Exposé

Frédéric PUIGSERVER propose que, conformément aux pratiques, les remarques soient adressées à la direction et que le procès-verbal soit adopté sous réserve des modifications apportées.

Nicolas ROBIN demande si les élus sortants ont été destinataires du document.

Frédéric PUIGSERVER ne peut pas répondre de façon affirmative.

b) Vote

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012 est adopté à l'unanimité, sous réserve des modifications qui seront éventuellement apportées.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

a) Le vote électronique

Frédérique LANGLOIS suggère que les étudiants puissent voter électroniquement pour les élections syndicales, ce qui permettrait d'éviter le dépouillement manuel. Par ailleurs, elle précise que lors de l'élection du représentant étudiant, l'UNEF a fait entendre qu'il représentait 8 étudiants sur 10 : or, il s'agit de 8 étudiants sur 10 parmi ceux qui ont voté et qui ne représentent qu'un quart des étudiants, ce qui n'est pas suffisant pour prétendre à une bonne représentation. Elle estime qu'il n'y a pas eu de dysfonctionnements récents lors du vote électronique pour le BDE. Le vote électronique permet une facilité qui n'est plus à démontrer. En outre, il permettrait de faire entendre les voix d'un plus grand nombre d'étudiants, voire de permettre un plus grand pluralisme de la représentation syndicale. Les interventions des représentants syndicaux ne pourraient qu'y gagner en force puisque davantage d'étudiants seraient représentés.

Frédéric PUIGSERVER indique qu'en raison de l'heure tardive, le débat ne sera pas ouvert immédiatement, et ce n'est d'ailleurs pas prévu au sein des questions diverses. Ainsi que l'a demandé Vincent TERRASSE, ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine Commission paritaire.

b) Le calendrier de la Commission paritaire

Augustin HARB indique que, conformément aux engagements pris par la Commission paritaire, le collègue étudiant demande que soit établi le calendrier des réunions de la Commission paritaire pour l'année 2013. Par ailleurs, il est souhaitable que des séances de la Commission paritaire se tiennent dans des campus délocalisés, disposition qui a été très bénéfique au cours des années précédentes.

Frédéric PUIGSERVER indique qu'il souhaitait également porter cette question à l'ordre du jour. Il précise aux nouveaux élus que l'habitude a été prise de tenir des séances de la Commission paritaire sur des campus en région. Cette décision prise par la précédente présidence enseignante et étudiante marquait de façon symbolique l'intérêt de la Commission paritaire pour les campus régionaux. C'est également l'occasion de porter à l'ordre du jour des questions qui concernent spécifiquement ces campus délocalisés, mais aussi d'organiser des rencontres avec les cellules de gouvernance délocalisées. Il souhaite que la Commission paritaire délibère et adopte un accord de principe sur le fait qu'une séance de la Commission paritaire pourrait être organisée dès le mois d'avril en région. En 2012, une réunion a été organisée à Nancy et une autre à Reims.

La Commission paritaire rend un accord de principe sur le fait de tenir certaines de ses séances dans les campus délocalisés.

c) Remise des relevés de notes

Diana EL SAÏD FOUDA souligne la difficulté pour les étudiants d'obtenir leur relevé de notes. Dans un premier temps, la date de disponibilité de ces documents a été repoussée d'une semaine. Le jour dit, nombre d'étudiants n'ont pas pu accéder à leur espace personnel au motif que le service était indisponible : or, certains étudiants de deuxième année du Collège universitaire ou de master ont un réel besoin d'obtenir leur relevé de notes pour finaliser respectivement leur dossier de départ à l'étranger ou leur dossier de demande de stage. Il est absolument nécessaire de trouver une solution pour éviter de tels désagréments à l'avenir, voire de réfléchir à une nouvelle façon de transmettre les relevés de notes.

Frédéric PUIGSERVER affirme sa solidarité envers les étudiants concernés.

Nicolas PEJOUT indique que la mise à disposition des résultats en juillet se fera selon un calendrier et une répartition pour éviter les pics de charge qui perturbe les serveurs de Sciences Po.

En l'absence d'autres questions diverses, Frédéric PUIGSERVER lève la séance.

La séance est levée à 21 h 05.